Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250410-250410_14_BIS-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Jean-Luc ESTOURNES,

Date de convocation : vendredi 28 mars 2025
Secrétaire de séance : Raymond VILLALBA

Etaient présents 42 titulaires, 1 délégué suppléant et 14 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-François CASAUX, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric PUCHEU, Laurent KELLER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Daniel LACRAMPE, Saïd SOUITA, Jean-Paul PORTESSENY, Pierre BAHOUM, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE, Alain QUINTANA,

Suppléant : Jean-Philippe FLORENCE (suppléant de Fabienne TOUVARD)

Pouvoirs : Muriel BIOT à Gilbert HONDAREITE, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Claude BERNIARD à Laurent KELLER, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Emmanuelle GRACIA à Sami BOURI, Frédéric LOUSTAU à Dominique QUEHEILLE, Flora LAPERNE à Brigitte ROSSI, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE, Aurore GUEBARA à Louis BENOIT, Christine CABON à Maryse ARTIGAU,

Absents : Jean-Claude COSTE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Michel CONTOU-CARRERE, Michèle CAZADOUMECQ, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Marthe CLOT, Gérard LEPRETRE, Anne BARBET, Jean CONTOU-CARRÈRE, André LABARTHE, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE,

RAPPORT N° 250410-14-FIN-

PRESENTATION DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250410-250410_14_BIS-DE

L. ALTHAPE expose :

Rôle / objectif du pôle :

> Définir la stratégie de développement touristique de la collectivité.
> Mettre en œuvre, suivre et évaluer la politique et les dispositifs de développement touristique.
> Assurer le pilotage des appels à projets et la coordination générale des projets de développement touristique.
> Gérer le Plan Local de Randonnées.
> Gérer l'Espace Somport et le Fort du Portalet.
> Accompagner les porteurs de projets.

1. Budget général BP 2025 – Fonctionnement :

LIBELLES	Tourisme Coordination	Tourisme Somport	Tourisme Office de Tourisme	Tourisme PLR
Fonctionnement dépenses BP 2025	145 892,45 €	100 000 €	923 000 €	111 584,60 €
Fonctionnement recettes BP 2025	7 019 €		220 000 €	

Contribution à l'Office de Tourisme du Haut-Béarn
La CCHB a délégué la compétence obligatoire « Promotion de Tourisme, dont la création d'office de tourisme » à l'Office de Tourisme du Haut-Béarn, créé sous statut EPIC. L'OTHB, qui embauche 12.63 ETP (pour 2025) répartis sur 4 bureaux d'information touristique (Arette, La Pierre Saint-Martin, Bedous et Oloron Sainte-Marie) assure les missions de : accueil, information, promotion, commercialisation, coordination des acteurs.

Une convention d'objectifs sur 3 ans définit les missions que la CCHB confie à l'Office de Tourisme du Haut-Béarn. Dans cette convention, l'OTHB s'engage à mettre en œuvre les actions nécessaires afin de répondre à l'ambition politique de la Communauté de Communes du Haut-Béarn et aux axes stratégiques suivants :

- AXE A – Positionner la destination des Pyrénées béarnaises pour un tourisme durable toute l'année
- AXE B - Accompagner les professionnels du territoire pour répondre aux clientèles ciblées
- AXE C - Développer les collaborations avec les territoires d'Aragon et de Navarre pour développer le tourisme transfrontalier

Un avenant à cette convention est prévu chaque année pour préciser le plan d'actions annuel.

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, une subvention d'équilibre est versée à l'OTHB. En 2024, en raison des contraintes financières de la CCHB, et d'un commun accord avec l'Office de tourisme, la subvention a été diminuée de 30 000 € par rapport aux années précédentes.

En 2025, suite au départ de la directrice adjointe, l'OTHB propose de diminuer la subvention, soit la part correspondant au montant salarial qui ne sera pas réalisé au sein de l'OTHB par Mme Régine CASAUCAU, de 77 000 €.

La subvention d'équilibre de l'OTHB serait donc de 703 000 € (contre 780 000 € en 2024 et 810 000 en 2023).

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250410-250410_14_BIS-DE

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Haut-Béarn délègue à l'Office de Tourisme du Haut Béarn :

- Le recouvrement de la taxe de séjour, grâce à l'outil de gestion « Nouveaux territoires » que la CCHB met à disposition de l'OTHB pour optimiser ce recouvrement (6 500 €)
- La mise en place d'une animation spécifique auprès des loueurs et des collectivités afin d'optimiser les recettes.

Le produit de la taxe de séjour (220 000 € environ) est reversé à l'Office de Tourisme du Haut-Béarn, pour sa mission de service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion du tourisme. A noter que, conformément à la délibération prise lors du conseil communautaire du 29 juin 2023, la taxe acquittée par les touristes comprend la part (10%) reversée au Conseil départemental pour le développement touristique du département et la part (34%) reversée depuis le 1er janvier 2024 à la Société du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest pour le financement de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, du Grand projet du Sud-Ouest et de la Ligne Nouvelle Montpellier- Perpignan.

Contribution à l'Espace Somport

La subvention d'équilibre versée en 2024 a permis d'absorber le déficit cumulé depuis la crise sanitaire et de faire face aux aléas et imprévus rencontrés durant l'année : absence de neige en janvier et février, mauvaise météo au printemps et à l'automne, un projet de diversification des activités non abouti, effondrement de la RN134 en septembre.

Si l'objectif était de ne pas solliciter une nouvelle subvention d'équilibre en 2025, la phase de lancement et de transition dans laquelle se situe l'équipement ne le permet pas.

Cette transition, débutée en 2022, fait face à plusieurs aléas qui impactent son budget :

- Un projet de diversification des activités, ayant pour objectif de pallier au manque d'enneigement éventuel, qui traine et non abouti à ce jour (entreprise défaillante, résiliation du marché en 2024).
- un projet d'exploitation mis à mal par les décisions du Parc national des Pyrénées (PNP) : des activités refusées qui remettent en cause le modèle économique. Pour information, le Val d'Azun fait chaque année entre 100 000 et 150 000 € de recettes avec l'espace luge, et le Plateau de Beille fait 200 000 €.
- une période d'enneigement courte depuis 3 ans qui n'aide pas financièrement à passer/à accompagner cette phase de transition. Si l'année a bien démarré, il n'y a plus de neige depuis le 20 février 2025. Un manque à gagner de près de 150 000 €.
- une hausse exceptionnelle en 2025 en termes de « charges de personnel » avec le départ à la retraite du directeur et le tuilage mis en place.

De nouvelles mesures vont être mises en place cette année pour optimiser au maximum les dépenses (recherche de mutualisations pour réduire les dépenses, audit sur le restaurant, réduction de l'ouverture…).

Néanmoins, l'enjeu reste de développer des activités générant des recettes suffisantes pour assurer la rentabilité du site. Une négociation doit de nouveau être engagée avec le PNP.

Pour 2025, les objectifs seront donc de terminer le projet d'aménagements de sentiers, de dynamiser les inter-saisons avec le développement du restaurant, de finaliser le produit de découverte de l'Espace Somport selon les clientèles cibles (individuels, groupes séminaire, groupes enfants…) afin de déployer une stratégie marketing et de communication.

Ainsi, une subvention d'équilibre de 100 000 € est sollicitée pour 2025.

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250410-250410_14_BIS-DE

D'un point de vue juridique, il est possible de verser une subvention d'équilibre en cas « d'aléa de l'activité ». Dans cette situation, il s'agit des conditions d'enneigement défavorables.

Entretien du Plan Local de Randonnée

L'objectif est de maintenir une offre de randonnées (pédestre, VTT et trail) de qualité sur le territoire pour rester leader en matière de randonnées sur le département.
En effet, la randonnée est la première activité pratiquée par les visiteurs, et représente une vitrine de notre offre touristique.
Avec près de 116 itinéraires à entretenir répartis sur l'ensemble du territoire (2 à 3 coupes de fauchage, dégagement de chablis, entretien balisage), le coût de l'entretien annuel est de 51 000 €. Un coût auquel se rajoute l'achat de petits équipements et matériels (remplacement signalétique, balise, poteaux, visserie, peinture…) et l'entretien du vélo et véhicule de service pour un montant de près de 6 000 €.

Démarche Montagne béarnaise

La Montagne béarnaise qui regroupe les communautés de communes du Pays de Nay, de la Vallée d'Ossau et du Haut-Béarn et les trois offices de Tourisme de ces territoires constitue un territoire de projet fédéré autour des valeurs du développement durable.

Sans structuration juridique, elles se sont associées sur diverses thématiques pour mieux appréhender les défis de demain (le contrat d'attractivité, les fonds européens, la politique vélo, la rénovation énergétique, …).

En 2021, elles se sont associées pour candidater au « Plan Avenir Montagne ingénierie » (PAMi). Une cheffe de projet a été recrutée en 2022 pour assurer l'ingénierie de coordination et d'animation du projet pour une durée de deux ans. En 2023, l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) a validé une prolongation du dispositif pour 2024-2026.

En 2023, elles ont également candidaté au nouvel appel à projets du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine « Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques » (ACTT) qui va permettre une contractualisation de 3 ans (2024-2027).

Autour de ces 2 dispositifs, les trois intercommunalités travaillent activement avec les trois offices de tourisme sur des thématiques communes telles que la gestion des flux et de l'accueil des sites, la qualité des hébergements touristiques, l'attractivité du territoire pour les saisonniers et la pluriactivité, l'adaptation des activités liées à l'eau, l'itinérance vélo, la valorisation des activités pleine nature. Avec le dispositif ACTT, elles vont renforcer l'appropriation d'une stratégie de tourisme écoresponsable, favoriser le développement de la responsabilité sociétale des entreprises et développer et optimiser la stratégie économique des professionnels du tourisme.

En 2025, en plus de la participation au poste d'ingénierie d'animation (4 530€), il est envisagé la réalisation des actions suivantes :

- Poursuite de l'étude 2023/2025 portée par l'association Transition « Développer l'attractivité et la pluriactivité de l'emploi saisonnier » : participation CCHB de 3 500 €.
- Elaboration d'un schéma d'accueil et d'aménagement des aires de camping-cars et de vans aménagés : participation CCHB de 3 200 €.
- Réalisation d'un audit des besoins inter-services en SIG : participation CCHB de 3 500 €.
- Mise en place d'une expérimentation sur la gestion des flux sur sites naturels et sites patrimoniaux : participation CCHB de 3 000 €.
- Mise en place d'une étude sur l'adaptation aux changements climatiques : participation aux frais logistique et de réception de 1 000 €.

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250410-250410_14_BIS-DE

Appel à projets Aide aux associations « Faire des loisirs de pleine nature un vecteur d'attractivité de la destination des Pyrénées béarnaises »

Il s'agit d'un appel à projets destiné aux associations œuvrant pour le développement de l'offre de loisirs de pleine nature et répondant aux axes stratégiques de la politique touristique.
La CCHB souhaite, à travers cet appel à projets, soutenir les associations ayant des projets contribuant à la structuration et à la valorisation de l'offre de loisirs de pleine nature, et renforçant ainsi l'attractivité de la destination touristique des Pyrénées béarnaises.
Les loisirs de pleine nature sont également à considérer comme un moyen de découverte des patrimoines du territoire : savoir-faire, patrimoine naturel, patrimoine bâti, mais également d'éducation à l'environnement pour tous types de publics.

L'appel à projets, qui sera lancé en avril 2025, privilégiera le financement d'un ou plusieurs projets répondant aux objectifs définis dans notre plan de développement touristique :

- Conforter l'offre de randonnées, offre « cœur de marché »
- Faire de l'activité « trail » un produit touristique générateur de courts séjours
- Faire du territoire une « destination vélo » reconnue
- Développer et structurer l'offre de loisirs de pleine nature (pêche, eaux-vives, escalade, accro branche ...) en tant qu'élément différenciant du séjour
- Faire de l'offre de loisirs de pleine nature un moyen de découverte des patrimoines ou d'éducation à l'environnement.

Le budget alloué à cet appel à projets est de 10 000 €.

Adhésion et partenariat avec l'Agence Départementale du Tourisme (ADT) sur l'observatoire touristique

L'ADT a pour objet de préparer et mettre en œuvre, sous la responsabilité du Conseil départemental, la politique de développement touristique du département dans tous ses territoires et sous toutes ses formes. Elle assure, au niveau du département, l'assistance aux montages de projets touristiques publics et privés, l'observation économique du tourisme ainsi que l'élaboration, la promotion et la commercialisation des produits touristiques, en collaboration avec les professionnels et les organismes concernés par le tourisme à l'échelon départemental et intercommunal ainsi qu'avec toute structure locale établie à cet effet.
Elle assure le développement d'ingénieries et de prestations de conseil sur le territoire du département, en France et à l'étranger.
Cette adhésion coûte 10 500 € par an.
Dans le cadre de ses missions et d'un conventionnement particulier, l'ADT accompagne la CCHB dans l'observation touristique des retombées économiques. En effet, dans l'objectif de parfaire les outils d'évaluation et de mieux mesurer l'impact économique de la politique touristique sur le territoire, il s'agit de réaliser une étude de fréquentation et d'analyse des données touristiques : fréquentation mensuelle et étude annuelle des retombées économiques, pour un coût de 3 500 €.

Association PPMM

L'Association Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne propose :

- Un service d'accueil et d'accompagnement des travailleurs saisonniers et des employeurs du territoire, et assure pour cela des permanences toute l'année à Bedous, Arette et la Pierre Saint-Martin.
- Des actions de promotion des métiers de la montagne et de la pluriactivité au Lycée de Soeix et dans les différents événements liés à l'emploi (Forum job d'été, Forum de l'Emploi…).

Pour ces actions, la CCHB apporte un financement de 3 000 €.

Entretien de l'Aire de Barétous

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250410-250410_14_BIS-DE

Dans le cadre de la gestion de l'Aire d'accueil touristique de Barétous, il a été établi en 2022 une convention de mise à disposition des services techniques de la commune d'Ance-Féas auprès de la CCHB afin d'assurer l'entretien courant des terrains et du bâtiment d'accueil.
Le coût de cette mise à disposition est de 4 500 €.

Budget général BP 2025 – Investissement :

N° OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	RAR 2024 DEPENSES	BP 2025 DEPENSES	RAR 2024 RECETTES	BP 2025 RECETTES
145	Refonte du PLR	5 472.00	10 000.00		
180	Modernisation de l'Espace SOMPORT	5 077.69 €	486 950 €	320 692.16 €	23 075.14 €
119	Travaux de sécurisation, aménagements accueil et scénographie du FORT	49 110 €	1 276 600 €		703 533.50 €

Développement et amélioration du Plan Local de Randonnées : Il s'agit de s'inscrire, comme chaque année, dans une démarche d'amélioration du réseau pour mieux répondre aux attentes des pratiquants et des communes : modification de tracés existants et ajouts de nouveaux parcours en collaboration avec les communes pour un montant de 10 000 €.

Poursuite du projet de modernisation et diversification de l'Espace du Somport : il s'agit de finaliser le projet d'aménagements des sentiers et activités de découverte du patrimoine (182 000 € - report dépense prévue en 2024), de reporter les travaux d'amélioration et de sécurisation des pistes non réalisés en 2024 (40 000 €), de mettre en œuvre les aménagements de franchissement et cheminement des parkings vers le bâtiment d'accueil (10 000 €), de lancer la réhabilitation du gîte (maitrise d'œuvre et travaux - 252 000 €), de réaliser des travaux sur la station d'épuration et le réseau d'eau (21 200 €) et de réaliser divers travaux (10 750 €).
Le montant des recettes espérées est de 343 767.30 €.
Il convient aussi d'annuler les RAR 2024 de recettes de l'opération Perche à neige pour 25 783.05 €, par l'inscription au BP 2025 du même montant en négatif et de noter le montant des RAR Dépenses de 237.60 €.

Réalisation de travaux de sécurisation, d'aménagements de l'accueil et de scénographie du Fort du Portalet :
Il s'agit de reporter la maitrise d'œuvre (49 110 € prévue au BP 2024) et les travaux de sécurisation (confortement des murs de soutènement, dévégétalisation, confortement des murs et du cheminement, traitement des masses rocheuses, pose/remplacement des garde-corps, traitement des sorties de canon) présentés au BP24 (1 036 600 €).
Pour répondre au projet de développement et d'exploitation du Fort du Portalet envisagé à partir de l'été 2025, il convient de réaliser des travaux d'aménagements de l'accueil (accueil, billetterie, boutique, snack, toilettes sèches) et de scénographie (208 000 €), de se doter d'outils de commercialisation et de communication (32 000 €) ainsi que de réaliser des travaux d'aménagements provisoires du parking (30 000 €).
Le montant des recettes espérées est de 703 533,50 €. L'objectif sera d'optimiser au maximum ce plan de financement.

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250410-250410_14_BIS-DE

Candidature à l'appel à projets POCTEFA

Afin d'optimiser le financement de nos actions (et celles à venir 2026/2027/2028), nous préparons 2 candidatures dans le cadre de l'appel à projets POCTEFA :

- Sur les fortifications transfrontalières : partenariat avec les communes de Jaca et de Canfranc, l'Office de Tourisme du Haut-Béarn et la télévision TV Aragon pour mettre en réseau et valoriser les forts situés de part et d'autre de la frontière espagnole (Fort de Rapitàn, Citadelle de Jaca, Tour des Fusileros, Fort du Col de Ladrones, Fort de Sagueta, Fort du Portalet).
- Sur le tourisme inclusif au Somport : un partenariat avec Sargantana et l'association Ecocène qui vise à faire de la zone transfrontalière (Canfranc/Haute vallée d'Aspe) une destination inclusive afin que toutes les personnes, quel que soit leur type d'incapacité ou leur handicap, puissent profiter de la nature, de la montagne, du sport et de la culture. L'espace Somport serait un lieu d'accueil de séjours à destination de ce public.

Si les projets sont retenus, le POCTEFA finance à hauteur de 65% les actions présentées.

2. Budget annexe FORT/SOMPORT

L'exploitation du Fort du Portalet sera intégrée dans le Budget annexe existant du Somport avec la possibilité d'avoir une comptabilité analytique pour chaque site afin d'avoir une meilleure analyse du fonctionnement de chacun.

LIBELLES	SOMPORT	FORT
Section fonctionnement	591 128,60 €	107 740,78 €
Section investissement	69 178,50 €	

Espace Somport

En fonctionnement, il s'agit de prévoir les dépenses nécessaires à la gestion et à l'organisation du bâtiment d'accueil, des pistes, des différents services et activités (location de matériel, espace restauration, espace bien-être), ainsi que les dépenses de communication et de commercialisation.

L'Espace Somport emploie 7 personnes à l'année et des saisonniers. Le départ à la retraite du directeur au 1er juillet 2025 a été anticipé avec la mise en place d'une période de tuilage avec sa remplaçante.

Les recettes sont liées aux activités nordiques (ski, raquettes, luges), au restaurant, à l'espace bien-être, et autres activités mises en place. Le montant de recettes inscrit au BP 2025 reste très optimiste et dépendra de la fréquentation de cet été et de décembre.

Compte tenu des explications données précédemment, une subvention du budget général de 100 000 € permet d'équilibrer le budget.

L'enjeu est de finaliser le projet de diversification des activités pour pouvoir faire face au manque éventuel d'enneigement et pour trouver un équilibre financier sur l'année.

En investissement, il s'agit comme chaque année de renouveler du matériel de ski et des équipements de cuisine, et de se doter cette année de stores pour la terrasse.

Fort du Portalet

Le Fort du Portalet va proposer une nouvelle expérience de visites à partir de l'été 2025 (sous réserve que tous les travaux de sécurisation et d'aménagements de l'accueil soient réalisés) : 2 formules de visites, des visites guidées, et des visites « découverte » en autonomie qui permettront d'accéder à la terrasse et aux dortoirs des soldats. Un espace boissons/snack permettra aux visiteurs de faire une pause sur la grande terrasse et le jardin. L'espace accueil

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250410-250410_14_BIS-DE

proposera également un coin boutique. Le Fort sera ouvert tous les jours en juillet, août et vacances de la Toussaint, et du jeudi au dimanche en septembre et octobre.
Pour assurer ce nouveau fonctionnement, la direction est mutualisée avec l'Espace Somport. Un agent d'accueil sera embauché de juillet à septembre et des saisonniers (1 agent d'accueil à mi-temps et 1 guide à temps-plein) viendront renforcer le personnel en juillet et août. Deux médiatrices du patrimoine, rattachées au Pôle Culture, seront mises à disposition sur les périodes d'ouverture.
Des mutualisations de personnels et d'achats pourront être trouvées avec le Somport afin d'optimiser les dépenses.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 55 voix pour, par 1 voix contre (P. BAHOUM) et 1 abstention/nul/blanc/non-participation (B. MORA),

- **APPROUVE** le programme de la politique touristique de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent aux projets de Budget Primitif 2025 des rapports n°17 et 64,

- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 avril 2025
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance	Le Président
Signé RV	*Signé BU*
Raymond VILLALBA	Bernard UTHURRY